

Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : officielles Organ des Schweiz.
Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: 6 (1940)

Heft: 90

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FACHORGAN FÜR DIE SCHWEIZ. KINEMATOGRAPHIE



VI. Jahrgang - 1940
No. 90 - 1. September

Druck und Verlag: E. Lopfe-Benz, Rorschach — Redaktion: Theaterstraße 1, Zürich
Erscheint monatlich — Abonnementspreise: Jährlich Fr. 8.—, halbjährlich Fr. 4.—
Paraît mensuellement — Prix de l'abonnement: 12 mois fr. 8.—, 6 mois fr. 4.—

Offizielles Organ von: — Organe officiel de:

Schweiz. Lichtspieltheaterverband, deutsche und italienische Schweiz, Zürich
Sekretariat Zürich, Theaterstraße 1, Tel. 29189

Association cinématographique Suisse romande, Lausanne
Secrétariat Lausanne, Avenue de Grancy 20, Tél. 33680

Film-Verleiherverband in der Schweiz, Bern
Sekretariat Bern, Erlachstraße 21, Tel. 29029
Verband Schweizerischer Filmproduzenten, Solothurn
Sekretariat Solothurn, Römerstraße 32, Tel. 913
Gesellschaft Schweizerischer Filmschaffender, Zürich
Sekretariat Zürich, Bleicherweg 10, Tel. 75522

Sommaire:

Page

Service des films de l'Armée	1
Projets tendant à modifier et à compléter le régime du droit d'auteur en Suisse	2
La vie romande - lettre vaudoise	5
Le Département de Justice et Police du Canton de Vaud communique	6
Rappel à la pudeur	6
Pour une collaboration étroite entre le cinéma et la radio	6
La Publicité de Cinéma ne droit pas mourir	6
Théâtre et Cinéma	7
Un Hollywood Français sur la côte d'Azur?	8
Le programme de la 20th Century Fox	8
Sur les écrans du monde	9
Suisse, France, Allemagne 9; Hongrie, Finlande, Etats-Unis 10	

Inhalt:

Seite

Reprisen sind keine Verlegenheitslösung	13
Armeefilmdienst	14

So war das damals	15
Schweizerische Filmkammer	16
Gespräch mit Günther von Stappenhorst über «Verena Stadler»	17
Sorgen des schweizerischen Kulturfilmproduzenten	18
Einige Pressestimmen zum «Landi-Film»	23
Ein bedauerlicher Mißerfolg	23
Seit 6 Jahren Prozeß um Musikantientime	24
Sorgen und Hoffnungen der französischen Filmindustrie	24
Das Hollywooder Ei des Kolumbus	26
Internationale Filmnotizen	31
Deutschland, U.S.A. 31, Italien, Finnland, Schweden 32	
Film-Technik	33
Cyclex. Neues System der Kinoprojektion	33
Italienische und englische Atelierbetriebe	34
Ecke des Operateurs	35
Mehr Licht	35
Mitteilungen der Verleiher	35

depuis longtemps ne connaissent plus les «bienfaits de la civilisation» et qui pendant des heures aussi longues qu'astreignantes montent sans cesse la garde aux confins de la patrie. Vingt cinémas ambulants ont été mis en service dans ce but. Les équipes chargées des représentations se sont présentées à des milliers de soldats pour lesquels les images vivantes ont été un moyen d'instruction fort apprécié, aussi bien qu'une diversion bienvenue.

Le service des représentations était le premier but, et le plus important, que le service des films de l'Armée devait atteindre.

Depuis un certain temps, on s'est aussi occupé de la production de films militaires. Ces films doivent permettre aux soldats de se familiariser avec l'activité d'autres troupes que celle à laquelle ils appartiennent. Mais cette production doit se mettre avant tout au service du peuple. Les films provenant du service des films de l'Armée doivent permettre au peuple suisse d'apprendre à mieux connaître son armée, son action et son travail, son savoir et son vouloir. Le travail conscientieux et tenace, la préparation à toutes les éventualités..., sont fixés par l'objectif cinématographique et finissent par constituer un film. Mais les heures solennelles que vit l'Armée, les événements et les épisodes qui resteront gravés à jamais dans la mémoire de ceux qui en furent les témoins, ces événements qui feront plus tard l'objet des récits aux petits-enfants, sont aussi consacrés par la bande cinématographique. Le service des films de l'Armée fait maintenant preuve d'une activité intense afin

Service des films de l'Armée

au service de l'Armée et du Peuple — au service du film

Notre armée étant animée du vif désir de mettre à profit le moyen le plus moderne d'instruction, de distraction et aussi de propagande, la Section ARMEE ET FOYER a créé le Service des films de l'Armée. Celui-ci est au service de l'armée.

L'organisation d'un service des représentations régulier doit permettre d'occuper les loisirs et d'apporter de la distraction aux soldats en campagne, avant tout aux troupes stationnées dans les régions les plus retirées du pays, à ces troupes qui